

AMAP Les paniers de la Bergeronnette : Contrat d'engagement		La Fourmilière		Contrat N° :	
Saison	2023/2024	du	26/05/23	au	12/04/24
					2023 -

Producteur.trice.
Nom : Adrien Grosjean
La Fourmilière
Adresse : 12 RUE DE L'EGLISE
25680 HUANNE MONTMARTIN
06 25 52 19 13
adrien@lafourmilerebio.fr

L'adhérent.e
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Engagements

- le producteur s'engage à**
- Livrer, chaque vendredi après-midi. (selon contrat livraison hebdomadaire, bi-mensuelle ou mensuelle)
 - Donner le choix de nos différents produits.
 - Respecter le montant total du contrat, en livraison de paniers.
 - Respecter les adhérent.e.s en livrant des produits de qualité, au juste prix.
 - Être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.
 - Donner régulièrement des nouvelles sur son travail, et accueillir si demande une visite collective durant l'année
- L'adhérent.e s'engage à :**
- Adhérer à l'AMAP « les paniers de la bergeronnette ».
 - Payer la totalité de son contrat, en une ou plusieurs fois. L'ensemble des chèques/espèces sera donné au représentant du producteur le jour de la signature du contrat.
 - Venir chercher son panier chaque semaine tout au long de la durée du contrat, en personne ou par l'intermédiaire d'une tierce personne.
 - Assurer, au moins, une répartition en tant que bénévole, dans la mesure du possible.
- Engagements communs :**
- Les deux parties s'engagent pour toute la saison.
 - ↳ L'adhérent.e (sauf cas de force majeure) ne venant pas chercher son/ses paniers ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
 - ↳ Le producteur n'arrivant pas au bout de son engagement, remboursera les signataires du présent contrat.
 - Les deux parties s'engagent à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte des AMAP.
 - Soutenir l'agriculture paysanne dans ses risques (aléas climatiques) et ses bénéfices (surplus de production).

Paiements

- En espèces
 - En chèque(s) à l'ordre de : **La Fourmilière**
un chèque total ou en trois chèques
- Attention : merci de noter le mois au dos du chèque !**

lieu et dates des répartitions :

La Fourmilière
sera présent une fois par mois à la Maison de la Réserve

Ce contrat est établi sous format papier pour le consommateur et sous format électronique pour le Producteur et l'AMAP, chacun s'engageant à le conserver sur la durée du contrat.

Je m'engage pour :

La Fourmière vous propose un panier « libre » pour les bergeronnettes gourmandes : Assortiment sans quantité minimum. Sélectionner le nombre de produits de votre choix par répartition dans la liste ci-dessous.

Les pots sont consignés 0,50€, les bouteilles 1€ (inclus dans le prix)

	Miel pot de 500 gr selon récolte	Farine de blé ancien Blanche 3Kg	Farine de blé ancien complete 3Kg	Farine de Seigle 750g	Bonbon miel 125g	Bonbon miel Propolis 125g	Bonbon miel Menthe 125g	Teinture mère de Propolis 20ml	transformation salée légumes ou fruits 250ml	transformation salée légumes ou fruits 450ml
Dates	11,00 €	7,50 €	6,00 €	2,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	14,00 €	4,50 €	6,50 €
19/05/23										
23/06/23										
21/07/23										
18/08/23										
22/09/23										
20/10/23										
17/11/23										
22/12/23										
12/01/24										
16/02/24										
15/03/24										
12/04/24										
Qté /produits										
Total par colonne	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total à payer										- €

Contrat établi en 3 exemplaires (1 / producteur, 1 / consommateur, 1 / AMAP). A conserver sur la durée du contrat.

Attention : contrat définitif : aucune modification possible en cours d'année

Fait à Labergement-Sainte-Marie, le
signature du producteur :

29/03/2023



Fait à Labergement-Sainte-Marie, le
signature du consommateur :

